

Malgré la vigilance accordée lors de l'écriture des différents documents, certaines fautes ont, hélas, échappé à notre attention. Les corrections à effectuer sont présentées ci-dessous.

Disposition 126	Tableau des acteurs : Ajouter les propriétaires et gestionnaires d'emprise imperméabilisées privés dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition »
Disposition 127	Tableau des acteurs : Déplacer collectivités territoriales et départements dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition »
Disposition 128	Tableau des acteurs : Déplacer cellule d'animation dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires » et déplacer collectivités territoriales/EPCI dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition »
Disposition 131 et 132	Tableau des acteurs : Déplacer la cellule d'animation dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires » et déplacer les porteurs de compétences GEMAPI dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition » Supprimer SIARE, SIAH, MGP, CD93-DEA qui sont déjà cités auparavant par porteur GEMAPI/département
Disposition 224	Tableau des acteurs : Déplacer la ville d'Enghien et les propriétaires riverains dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Disposition 311 et 312	Tableau des acteurs : Déplacer les collectivités territoriales dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires » et déplacer la cellule d'animation dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition »
Disposition 321	Tableau des acteurs : Déplacer la cellule d'animation du SAGE dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Disposition 322	Tableau des acteurs : Déplacer la cellule d'animation dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition »
Disposition 333	Tableau des acteurs : Déplacer la cellule d'animation dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition » et déplacer les collectivités territoriales et gestionnaires d'infrastructure dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Disposition 341	Tableau des acteurs : Déplacer les collectivités territoriales dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Disposition 415	Tableau des acteurs : Ajouter les collectivités territoriales ayant la compétence GEMAPI dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Sous objectif 5.2 contexte	15 captages font l'objet d'une d'un périmètre de protection et non pas 8.
Disposition 521	Tableau des acteurs : Ajouter les collectivités territoriales et leurs établissements publics ayant la compétence documents d'urbanisme dans la 1ère colonne « porteurs de la disposition »
Disposition 525	Tableau des acteurs : Ajouter les chambres consulaires dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Disposition 527	Tableau des acteurs : Ajouter la ville d'Enghien-les-Bains dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Disposition 621	Tableau des acteurs : Ajouter les collectivités territoriales et leurs groupements dans la 2 ^{ème} colonne « partenaires »
Évaluation des moyens matériels et financiers p 232	La mise en œuvre du SAGE nécessite un effort financier supplémentaire de 48% par rapport au niveau des dépenses historiques et non pas 20%.
Annexe 7	Le titre de sous objectif 2.3 est erroné. Remplacer « Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents » par « Redécouvrir les cours d'eau et anciens rus »